



TRAVAUX

☎ : 019/33.93.70
Fax : 019/33 93 85

Objet : RACCORDEMENT À L'ÉGOUT PUBLIC.

DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT PUBLIC

Je soussigné

.....

demeurant àruen°
.....

sollicite de l'Administration communale de Waremmе, le raccordement à l'égout public de
ma maison/mon terrain (1) sis(e) à ruen°

Je m'engage par la présente à payer le montant de la taxe sur la construction de
raccordements particuliers à l'égout public au compte n° 091-0004575-45 de la Ville de
Waremmе (Règlement-taxe arrêté par le Conseil communal du 16/11/2009).

Lorsqu'elle est payée au comptant, le montant de la taxe est fixé à 1.800,00 €. Cette somme
représente l'intervention du riverain dans le coût moyen de la réalisation d'un raccordement
en conduites d'au moins 14 cm de diamètre intérieur sur la longueur comprise entre le
collecteur et la limite de la propriété privée, pour autant que cette longueur n'excède pas 6
m. Tout mètre ou début de mètre nécessaire à l'achèvement du raccordement particulier au-
delà des six mètres susindiqués fera l'objet d'une taxe forfaitaire de 360,00 €.

Waremmе, le

(signature)

(1) Biffer la mention inutile